



Snudi Force Ouvrière 31

Tel : 05 61 47 89 55 - Fax : 09 59 86 78 22

snudi.fo31@gmail.com / [Site internet](#)

Déclaration du Snudi FO au CDEN du 16 juin 2014

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous sommes réunis dans ce CDEN afin d'examiner les mesures de carte scolaire du 1er degré. Pour combien de temps encore ? Les recommandations de la commission européenne, immédiatement relayées par M. le président de la république lors de son annonce de la réforme territoriale permettent de se poser légitimement la question.

Ainsi, M. le président de la république annonce son intention de réorganiser la république. Il entend disposer à sa guise de deux siècles d'histoire qui ont combiné l'unité de l'Etat et l'exercice de la démocratie locale tout en préservant l'égalité des droits. Seul, il remet en cause l'édifice de la représentation syndicale et de la démocratie élaboré pas à pas. En 48 heures, il planifie le démantèlement des instances départementales.

Le Département n'aurait plus d'exécutif territorial en 2020 et le bloc départemental s'acheminerait vers une suppression des exécutifs territoriaux et de l'Etat. Les conséquences sur la gestion des personnels et des établissements scolaires seraient considérables.

Avec la « réforme territoriale » annoncée le 2 juin, celle dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, celle sur les « compétences », notamment des Régions, nous passons à la troisième loi « officielle » de l'acte III de décentralisation qui comprend en fait bien d'autres textes législatifs.

Pour l'éducation nationale il s'agit notamment de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et de la loi de refondation intégrant les décrets sur les rythmes scolaires. Elles instaurent déjà des transferts de missions. Au final, la dizaine de textes législatifs, sans liens ni cohérence entre eux forment l'acte III de décentralisation. Pour ce qui était prétendument annoncé comme une simplification, l'affaire paraît bien mal engagée.

Sur le fond, comme sur la forme, FORCE OUVRIERE condamne cette réforme territoriale et l'acte III de décentralisation dans sa globalité car ils remettent en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité, l'égalité républicaine et donc l'égalité de droit.

FORCE OUVRIERE réaffirme son opposition à la suppression des Conseils départementaux et de l'échelon administratif départemental.

D'autre part, l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires reste à l'ordre du jour.

Loin de répondre à la demande des personnels, le décret Hamon « d'assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires aggrave les inégalités territoriales et ne règle aucun des problèmes soulevés tant par les enseignants que par les agents territoriaux. Inscrits dans la loi de refondation, la mise en œuvre des Projets Éducatifs Territoriaux à l'initiative des collectivités territoriales remet en cause le cadre national de l'école et s'imisce dans la responsabilité et les missions des enseignants. FO en demande l'abandon.

Lors des temps périscolaires à la charge des communes, l'assouplissement des taux d'accueil se fera au détriment de la sécurité des enfants et des conditions de travail des personnels.

La mise en concurrence de l'école publique avec l'école privée, qui n'est pas tenue de mettre en œuvre la réforme, sera accentuée.

Les raisons de la mobilisation constante des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales depuis le début de l'année 2013 demeurent. Le 18 juin les personnels se rassembleront à nouveau pour exiger le retrait des décrets sur les rythmes scolaires.

FO le réaffirme : loin d'être facteur de progrès, ces mesures et lois dégradent les droits des élèves et des enseignants, remet en cause le principe d'égalité républicaine. Au final ces mesures sont entièrement destinées à démanteler les structures républicaines, transférer les charges et missions de l'État aux collectivités territoriales, mettre en œuvre le pacte de responsabilité, ses 50 milliards d'économies, contre les personnels, leur salaire, leurs conditions de travail, les postes, leur protection sociale.

FO le réaffirme, cette logique d'austérité dictée par l'Europe est une logique suicidaire. Elle l'est socialement, économiquement et démocratiquement. Elle doit être abandonnée.

En ce qui concerne la carte scolaire, j'indique aux membres de cette instance que FO a voté contre le projet de carte scolaire proposé par M. l'inspecteur d'Académie lors du CTSD de mercredi. Nous avons défendu les revendications des écoles plus de 5 heures durant pour aboutir à quelques lignes d'écritures sur le projet initial et comme acte positif une seule ouverture concédée, mais... 2 blocages supplémentaires et en fin de séance, à 20 heures, une annonce surprise de M. l'inspecteur d'académie remettant en cause 6 ouvertures toulousaines actées en avril.

Pour FO ouvrière le compte n'y est pas, le département bénéficie de 148 dotations qui à défaut d'améliorer l'encadrement pourraient au moins le stabiliser. Nous n'oublions pas pour autant que ces dotations ont été réparties en dégradant les 7 autres départements de l'Académie. Nous n'oublions pas que le nombre de postes est très insuffisant. A minima et en urgence, nous revendiquons de revenir au taux d'encadrement qui existait il y a 10 ans, ce qui nécessite une dotation de 400 postes. C'est ce qu'il faut à minima pour rétablir les classes, les Rased, les postes de remplaçants, les postes spécialisés, les aides aux élèves en difficulté.

Alors, peut-être pensez-vous que les 148 dotations départementales ont été gagés et qu'il n'y a plus de marge ? Tel n'est pourtant pas le cas. A ce jour, le solde ouverture/fermeture-blocage de classe, est de 65 classes supplémentaires sur l'ensemble du département, moins de la moitié des 148 postes de la dotation départementale. Je rappelle qu'un poste dit « bloqué », c'est une classe en moins à la rentrée. Avec 2700 élèves cela représente une ouverture par tranche de 41 élèves.

Rien n'est anticipé et la gestion académique se prépare à l'unité près. Les mesures de carte scolaire n'ont pas été anticipées en avril. C'est le moins que l'on puisse dire lorsque l'on constate que M. l'inspecteur d'académie attend le mois de juin pour prononcer deux ouvertures d'école à Toulouse Alphanth et Balma Cabanis. Concrètement tous les enseignants qui y seront nommés le seront à titre provisoire, direction y compris. Comment les enseignants non encore affectés vont-ils préparer la rentrée dans de telles conditions. C'est tout simplement impensable. M. l'inspecteur d'académie, qu'allez-vous mettre en place pour pallier à cette situation ?

FO le répète : une rentrée est un événement important, et pour les élèves, et pour les enseignants. Les élèves ont besoin de stabilité et du référent qu'est le maître, dès la rentrée. Les enseignants ont besoin d'anticiper, d'organiser en amont leur classe, préparer le matériel faire les commandes. Les écoles ont besoin de l'affectation de personnels titulaires du poste. Les enseignants trouvent insupportables ces mesures prises après la rentrée du fait du manque d'anticipation.

Pour FO, l'essentiel des dotations doit être attribué lors de la 1ere phase de carte scolaire pour permettre d'affecter des personnels titulaires du poste. Ce n'est toujours pas le cas en 2014. A défaut nous demandons que les postes soient attribués lors de cette phase.

Si l'on déduit les 4 postes créés « hors la classe » il reste 79 postes. Nous demandons : l'annulation des fermetures et des 7 blocages, la transformation des 15 ouvertures conditionnelles en ouvertures réelles, une ouverture pour répondre aux revendications de chacune des écoles Toec, Pagnol, Guillaumet elem, Montrabé elem, la réouverture à st sauveur maternelle, l'ouverture de 2 postes supplémentaires à l'école Alphanth puisqu'elle accueillera les élèves venant des écoles Eclair, le rétablissement du demi-poste occitan à l'école Bonheure, la création de postes spécialisés en IME et ITEP qui sont nécessaires afin d'offrir le soin et l'enseignement adapté aux élèves qui sont actuellement en souffrance dans les classes ordinaires. Nous demandons aussi une création de Clin pour les enfants non francophones.

Pour FO les créations de classes sont essentielles. FO n'accepte pas que des dotations pourtant insuffisantes soient amputées par des postes destinés à mettre en œuvre une politique ministérielle de territorialisation de l'école dont nous savons qu'elle n'améliorera en rien les conditions de travail des enseignants et des élèves.